

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 avril 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination
des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne**

NOR : AFSZ1330270A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1^{er} février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, au titre du *d* du 2^o de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Jean-Claude MUSIAL, titulaire, en remplacement de M. Jean-Claude GARNON, désigné par le Régime social des indépendants.

Article 2

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

Mme Coralie PAULUS-MAURELET, suppléante de Mme Evelyne RAVETTA.

M. Abdelmjid SAJED, suppléant de Mme Stéphanie HUE.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 4 avril 2013.

MARISOL TOURAINE